

## Grille Tarifaire - offre **BIOGAZ CLASSIC**

### 50% BIOGAZ 100% FRANÇAIS

Prix équivalents au TRV en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2023 - incluant le bouclier tarifaire

Clients résidentiels - Version en vigueur au 01/03/23

#### Nos tarifs<sup>(1)</sup> **TTC** (Toutes Taxes Comprises)

Classe tarifaire	Type d'usage <sup>(2)</sup>	Abonnement mensuel	kWh Zone 1	kWh Zone 2	kWh Zone 3	kWh Zone 4	kWh Zone 5	kWh Zone 6
BASE	Cuisson	8,51	0,1284	0,1284	0,1284	0,1284	0,1284	0,1284
B0	Cuisson et eau chaude	8,51	0,1284	0,1284	0,1284	0,1284	0,1284	0,1284
B1	Chauffage individuel	20,82	0,1035	0,1042	0,1050	0,1057	0,1064	0,1071
B2	Chaufferie	20,82	0,1035	0,1042	0,1050	0,1057	0,1064	0,1071

#### Nos tarifs<sup>(1)</sup> **HTT** (Hors Toutes Taxes)

Classe tarifaire	Type d'usage <sup>(2)</sup>	Abonnement mensuel	kWh Zone 1	kWh Zone 2	kWh Zone 3	kWh Zone 4	kWh Zone 5	kWh Zone 6
BASE	Cuisson	7,23	0,0986	0,0986	0,0986	0,0986	0,0986	0,0986
B0	Cuisson et eau chaude	7,23	0,0986	0,0986	0,0986	0,0986	0,0986	0,0986
B1	Chauffage individuel	16,98	0,0779	0,0785	0,0791	0,0797	0,0803	0,0809
B2	Chaufferie	16,98	0,0779	0,0785	0,0791	0,0797	0,0803	0,0809

Cette offre est composée de 50% de gaz naturel et de 50% de biogaz Français.

(1) tarifs indexés sur les barèmes publiés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et incluant le bouclier tarifaire. Dans le cadre du bouclier tarifaire, nos prix HTT du kWh intègrent une réduction de prix proportionnelle à la consommation et sont de fait égaux aux prix du TRV gelé en vigueur.

Les tarifs dépendent de la classe tarifaire de consommation et de la zone tarifaire géographique où vous vous trouvez. Le découpage en zone dépend de la distance de votre commune au site de stockage de gaz la desservant. La zone vous concernant vous est précisée lors de l'établissement du devis.

Les tarifs TTC comprennent les taxes et contributions suivantes : la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICGN (Taxe Intérieure de Contribution sur le Gaz Naturel qui inclut la Taxe carbone, relative aux émissions de gaz polluants) d'un montant de 0,00837€/kWh depuis le 01/01/23, et la TVA (5,5 % sur l'abonnement et sur la CTA et 20% sur les kWh et la TICGN).

(2) Chaque classe tarifaire correspond à un type d'usage plus ou moins intensif lié à un niveau de consommation. BASE correspond à un usage de type cuisson uniquement (inférieur à 1000 kWh/an). B0 correspond à un usage de type cuisson et eau chaude (de 1001 à 6000 kWh/an). B1 correspond à un usage de type chauffage au gaz individuel (de 6001 à 30000 kWh/an) et B2 correspond à un usage de type chaufferie de copropriété (de 30001 à 300000 kWh/an). Usages donnés à titre indicatif.

La consommation de gaz est mesurée en mètres cubes (m<sup>3</sup>) livré et est convertie en kWh en fonction d'un coefficient de conversion dépendant de la pression de desserte, de la composition du gaz naturel, de la période et de l'altitude de votre commune. Ce coefficient est fourni par le gestionnaire du réseau de distribution (GRDF).

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

## Fiche d'information - offre BIOGAZ CLASSIC

Clients résidentiels - Version en vigueur au 01/03/23

Caractéristiques de l'offre et options incluses	<p>Disponible pour les clients résidentiels uniquement, hors professionnels et entreprises.</p> <p>Fourniture de gaz composé de 50% de gaz naturel et 50% de biogaz Français avec garantie d'origine : pour chaque MWh (1000 kWh) de la part biogaz consommée, Mint Energie achète une garantie d'origine émise par des producteurs français, garantissant l'injection sur le réseau d'une production équivalente de biogaz.</p>
Application du bouclier tarifaire	<p>Le prix du kWh inclut la compensation tarifaire octroyée par l'Etat à Mint Energie et restituée directement au client sur sa facture au titre du dispositif de bouclier tarifaire. Ce bouclier tarifaire est à ce jour prévu du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023. En cas de modification des dispositions règlementaires pendant ou après cette période, le prix évoluera selon ces nouvelles dispositions de compensation tarifaire octroyées par l'Etat par voie réglementaire.</p>
Durée du contrat	<p>Contrat sans engagement, d'une durée d'un an reconductible tacitement par période d'un an.</p> <p>Date d'effet : à J+1 de la date de signature du formulaire de souscription ou de son acceptation par voie électronique ou par téléphone, sans préjudice du droit de rétractation et sous réserve de l'activation effective par le gestionnaire de réseau de distribution (GRDF).</p>
Facturation et modalités de paiement	<p>Mise en place d'un échancier de paiement mensuel sur la base des consommations réelles ou estimées. Facturation annuelle au plus proche de la date anniversaire, suite à un relevé du compteur effectué par GRDF ou à un auto-relevé, ou sur consommation estimée si pas de relevé disponible.</p> <p>Abonnement et consommation échus.</p> <p>Facture électronique (préservons les forêts !).</p> <p>Délai de paiement : 15 jours.</p> <p>Mode de paiement : prélèvement automatique, régularisation possible par CB.</p>
Conditions de révision des prix	<p>Applications des modifications réglementaires, des taxes et contributions (dont acheminement) sans préavis dès leur entrée en vigueur.</p> <p>Nos tarifs étant indexés sur l'indice de référence publié par la CRE, l'évolution du prix du kWh HTT et de l'abonnement HTT se fait, à la hausse ou à la baisse, automatiquement à la date d'entrée en vigueur de chaque évolution de l'indice de référence (hors bouclier tarifaire).</p> <p>En cas de disparition de l'indice servant à indexer le prix de l'abonnement et le prix du kWh, l'évolution du prix s'effectuera sur l'indice de remplacement le plus proche proposé au client par Mint. Si le client n'est pas d'accord, il pourra résilier son contrat dans les conditions de l'article L 224-10 du code de la consommation.</p> <p>Autres évolutions tarifaires possibles, y compris sur le niveau d'indexation, avec un préavis d'un mois et sans préjudice des dispositions légales.</p>
Prestations techniques	<p>Toutes les prestations techniques sont effectuées par GRDF sur la base des prix de son Catalogue des Prestations disponibles sur le site <a href="http://grdf.fr">grdf.fr</a></p>
Résiliation à l'initiative du client	<p>Résiliation sans frais, par courrier postal ou électronique.</p> <p>A date de demande ou au plus tard 30 jours après.</p>
Résiliation à l'initiative du fournisseur	<p>Par courrier simple, électronique ou postal, et sans préavis en cas d'impayé non régularisé après procédure de relance et mise en demeure telle que définie dans les CGV.</p> <p>Par courrier simple, électronique ou postal, avec un préavis de 45 jours, hors cas d'impayé.</p>
Incidents de paiement	<p>Pénalités : 1,5 fois le taux d'intérêt légal, avec un minimum de 7,50 € TTC</p> <p>En cas d'impayé après un délai supplémentaire de 20 jours, application des procédures de coupure de fourniture de gaz prévues par la loi.</p>
Service client et réclamations	<p>E-Mail via formulaire dans votre espace client / Tél. : 09 77 40 10 80 (appel non surtaxé)</p> <p>Adresse postale : Mint Energie - CS 40900 - 34965 Montpellier Cedex 2</p> <p>En cas de litige non résolu par le service client, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie par internet sur <a href="http://www.sollen.fr">www.sollen.fr</a> ou par courrier sans affranchir à l'adresse suivante : Le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 Paris Cedex 09</p>

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**